



Déclaration CGT – rencontre au ministère du travail du 8 juillet 2010

Vous nous avez sollicité pour discuter des carrières longues, de la pénibilité et des polypensionnés. Nous considérons qu'il faut porter cette sollicitation à l'actif des dernières mobilisations, en particulier celle du 24 juin.

Néanmoins, nous ne saurions nous satisfaire d'une simple discussion sur ces trois thèmes. Nous exigeons l'ouverture d'une véritable négociation sur l'ensemble du dossier et nous récusons avec force une approche exclusivement démographique qui supposerait des réponses démographiques.

La Direction confédérale de la CGT considère que, contrairement à ce que vous affirmez, le projet de réforme des retraites que vous défendez est injuste et qu'il provoquerait de graves reculs sociaux.

Il est injuste parce qu'il conduirait inmanquablement à dégrader la situation d'une grande majorité de salariés qui se verraient obligés de poursuivre leur activité au-delà de 60 ans, voire de 65 ans, alors que l'aspiration au départ à 60 ans est particulièrement forte et présente parmi les salariés de toutes les catégories. Les femmes seraient durement affectées par vos mesures, elles qui sont souvent obligées d'attendre l'âge de 65 ans pour prendre leur retraite afin de ne pas être pénalisées par de lourds abattements.

Il est injuste parce que 85 % de l'« effort » demandé serait à la charge des salariés. Les entreprises, avec les hauts revenus, ne seraient sollicitées qu'à hauteur de 15 %.

La brutalité de ce projet n'a pas d'équivalent en Europe. En Allemagne, le passage de 65 à 67 ans de l'âge équivalent taux plein s'effectuera entre 2012 et 2029.

Ce projet n'a pas pour objet de garantir l'avenir des régimes de retraite. D'ailleurs, les aspects financiers ne sont pas traités sur le moyen et le long terme. C'est tellement vrai que vous entendez imposer un nouveau rendez-vous dès 2018 pour maintenir l'équilibre des régimes.

Ce projet ne reconnaît pas la pénibilité. Or plusieurs centaines de milliers de salariés attendent légitimement des dispositions leur permettant de partir en retraite avant 60 ans, seule façon de leur permettre de profiter d'une période de retraite en bonne santé comparable à celle des autres salariés.

Enfin, ce projet est lourd de menaces sur l'emploi. Ainsi, nos estimations montrent que c'est de l'ordre de un million d'emplois qui, à terme, ne seraient plus accessibles aux jeunes arrivant dans la vie active.

Ce projet ne passe pas auprès des salariés, il ne passe pas dans l'opinion publique.

Nous vous demandons par voie de conséquence que celui-ci ne soit pas examiné en l'état par le Conseil des ministres du 13 juillet prochain.